

HÔTEL DE VILLE
Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/FBT

DECISION N° 2008/275

OBJET : Décision n° 2008/269 du 14/11/2008 relative à un contrat de cession du spectacle « Tu peux dire, formule à 5 » le samedi 13 décembre 2008 conclu avec la société Victorie Music : modification

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire, appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de préemption,

VU la décision n° 2008/269 du 14/11/2008 relative à un contrat de cession du spectacle « Tu peux dire, formule à 5 » le samedi 13 décembre 2008 conclu avec la société Victorie Music,

CONSIDERANT qu'au moment de la signature dudit contrat, les parties ont souhaité compléter les prestations proposées par la participation au spectacle d'un musicien supplémentaire,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le prix initialement prévu par la décision n° 2008/269, pour tenir compte de cette prestation complémentaire pour chaque représentation,

DECIDE

DIT que le montant du contrat de cession s'élève à 6.351,35 euros H.T. (TVA à 5,5%) soit 6.700,67 euros TTC, au lieu de 4.049,75 euros H.T.,

DIT que les autres dispositions de la décision n° 2008/269 du 14/11/2008 demeurent inchangées,

Fait à Yerres, le 24 novembre 2008



60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

